

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 03 février 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 27/01/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à M. Patrice LARONZE

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS

M. Dominique RAVault

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

Délibération n° 004_2023

Renouvellement convention du Relais Petite Enfance Intercommunal ORIGAMI

Une convention avait été signée pour une durée de 3 ans, du 16/09/2019 au 16/09/2022, entre le Relais Petite Enfance Intercommunal ORIGAMI et les villes/communes suivantes :

Ecuisses, Le Breuil, Le Creusot, Marmagne, Montcenis, Montchanin, Torcy, St Firmin, St Julien sur Dheune, St Laurent d'Andenay, St Pierre de Varennes, St Sernin du Bois, St Symphorien de Marmagne, St Eusèbe, Essertenne et Perreuil.

Il nous est demandé son renouvellement pour une durée de 4 ans cette fois-ci, du 17/09/2022 au 31/12/2026.

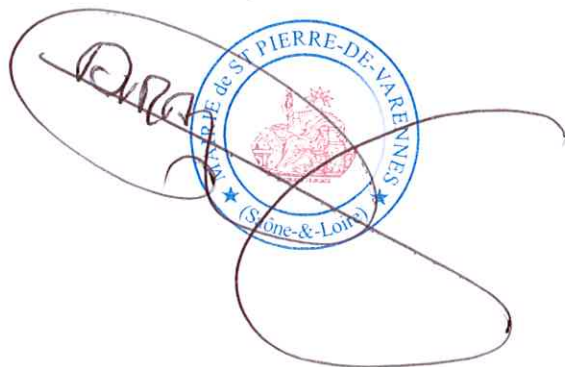
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le renouvellement de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture
le 7 FEV. 2023
et publié, affiché, notifié, mis
en ligne le 7 FEV. 2023

Mairie de St Pierre de Varennes

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 7 février 2023 12:01
À: s2low@s2low.org; mairie-st-pierre-de-varennes@wanadoo.fr;
backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0711-217104686-20230207-9312.xml; 071-217104686-20230203-004_2023-DE-1-2_9385.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de AUTUN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-02-07(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Commune de Saint-Pierre-de-Varennes

N° de SIREN: 217104686

Numéro Acte de la collectivité locale: 004_2023

Objet acte: Renouvellement convention Relais Petite Enfance Intercommunal ORIGAMI

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.7-Intercommunalite

Identifiant Acte: 071-217104686-20230203-004_2023-DE

Rapport d'erreur(s):